

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 01/10/2024
ID : 073-247300668-20240919-2024_19_09_7-DE



Objet : Budget annexe assainissement - Emprunt

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. VEUILLET. VOISIN. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (pouvoir C. TAVEL). PERRIAT. TOUIHRAT (Pouvoir S. FRANCONY). WDOWIAK (Pouvoir M-L MARCHAIS).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement de l'opération de création d'une station d'épuration type disques biologiques et création d'un réseau de collecte des eaux usées sur la communes d'Attignat-Oncin, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000,00 EUR ;

Explique que quatre organismes de prêt ont été sollicités à cet effet et ont fait une proposition pour un emprunt de 600 000€ remboursable sous 15 ans ;

Présente à l'assemblée les propositions reçues :

Prêteur	Crédit mutuel	La Banque Postale Amortisst constant	La Banque Postale Échéances constantes	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne Échéance anticipée	Banque des territoires
Taux fixe	4.05%	3.49%	3.52%	3.72%	3.72%	3.53%
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15ans	15 ans
Echéances constantes	x	/	x	x	x	x
Montant intérêts/Echéances constante	203 531.62€	/	175 906.00€	188 496.00€	172 351.65€	Non connu
Amortissement constant	x	x	/	/	/	/
Montant intérêts/amort constant	185 287.50€	160 714.50€	/	/	/	/
Frais de dossier/Commission d'instruction	600.00 €	600.00 €	600.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	360.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

Vu les offres présentées précédemment,

Vu l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 600 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 15ans

Objet du contrat de prêt : financer la création d'une station d'épuration et création d'un réseau de collecte des eau usées

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2039 :

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 600 000,00€

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/11/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,49%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président de la CCLA, représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

